



La recherche publique ne doit pas subir la loi de la jungle !

« Il faut une loi ambitieuse, inégalitaire, ... oui inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne qui encourage les scientifiques, équipes laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale, une loi qui mobilise les énergies ». Par ses propos tenus le 26 novembre à l'occasion des 80 ans du CNRS le PDG de l'organisme, résumait très bien la philosophie de la politique de gouvernement. Et pour enfoncer le clou, il déclarait le lendemain au « Téléphone sonne » de France Inter « Il faut accepter que la recherche soit une activité élitiste, où y'a pas de la place pour tout le monde ». Ainsi, le PDG du CNRS assume la mise en œuvre d'une politique inégalitaire.

Un non-sens scientifique

Pour ce faire, il n'hésite pas à se réclamer de Darwin. C'est une faute impardonnable pour celui qui dirige le premier organisme de recherche publique français. Tout d'abord les exemples démontrant que la sélection naturelle n'est pas un processus d'optimisation collective sont nombreux en biologie. Sélectionner les individus les plus aptes à survivre peut à long terme conduire à l'extinction de populations entières.

Darwin a abordé la question des sociétés humaines dans « La Filiation de l'homme ». Dans cet ouvrage, il expliquait que la civilisation s'était fondée sur le renversement progressif et le dépérissement de l'ancienne loi de la sélection naturelle. En prétendant appliquer les idées de Darwin à la recherche, le PDG du CNRS s'inscrit au contraire dans la veine anti-scientifique du « darwinisme social », utilisé dès le 19^e siècle pour justifier le libéralisme et les inégalités qu'il engendre.

Dans une tribune libre (journal *Le Monde* 6 décembre) un collectif de scientifiques rétorquait au PDG du CNRS que la conduite de la politique actuelle de la science avait plus de points communs avec la conduite du Titanic qu'avec la sélection naturelle.

La loi de programmation pour la recherche va exacerber la concurrence

Les propos d'A. Petit concernent la loi de programmation pluriannuelle pour la recherche (LPPR), actuellement en préparation. Des groupes de travail, auxquels il a participé, ont rendu leurs préconisations et force est de constater qu'elles vont dans le sens des déclarations du PDG du CNRS. Citons entre autres :

- L'aggravation de la précarité pour les jeunes collègues avec la mise en place de postes de chercheurs en contrat de mission (qui sont en fait des CDD valables pour la durée d'un projet) de 6 ans maximum et de postes de « tenure-track » suivant le modèle anglo-saxon qui sont des CDD de 5 ou 6 ans, période de mise à l'épreuve avant un éventuel recrutement.
- Pas une seule création de poste pour compenser les 9000 postes supprimés depuis 2005.
- Toujours plus de poids aux appels à projet et toujours moins aux crédits récurrents pour les laboratoires.
- La disparition de la référence aux 192 heures annuelles d'enseignement pour les enseignants-chercheurs en laissant la liberté aux UFR de gérer le service des personnels selon les besoins. C'est donc le retour de la modulation de service tant combattue en 2009 !
- Une revalorisation des rémunérations uniquement par des primes pour partie modulable selon des critères de performance.

Ces primes pourraient être fonction de l'évaluation du laboratoire d'appartenance par le HCERES.

La recherche n'est pas faite par des élites, elle est le fruit d'un travail collectif de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens, d'administratifs. Ce sont le développement des emplois stables sur statut de toutes les catégories de personnels et l'augmentation conséquente des financements récurrents, qui empêcheront la recherche de sombrer. Les personnels de la recherche doivent l'imposer.

Pour mettre un terme à cette politique

Pour défendre nos retraites, nos statuts et une recherche publique de qualité

Soyons nombreux en grève et en manifestation mardi 17 décembre

Signez la pétition : https://www.petitions.fr/recherche_non_a_une_loi_inegalitaire